

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-14-FIN

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS TEMBOUS OGEU

Mme BESSONNEAU indique que le budget du parc d'activités d'Ogeu se caractérise par un stock d'immobilisations importantes (2 hectares) en partie viabilisées et qui ne sont pas compensées par les ventes de terrains aux entrepreneurs.

Il est donc prévu un emprunt d'équilibre d'environ 415 K€ qui sera pris en compte au moment du budget supplémentaire 2014.

Le budget du parc d'activités est par ailleurs peu impacté par des dépenses structurelles (seules certaines études et l'entretien courant de la zone sont programmés pour un montant de 12 500 €).

Le budget du parc d'activités Tembous d'Ogeu s'équilibre donc en fonctionnement (dépenses et recettes) à 689 944 € et en investissement (dépenses et recettes) à 680 444 €.

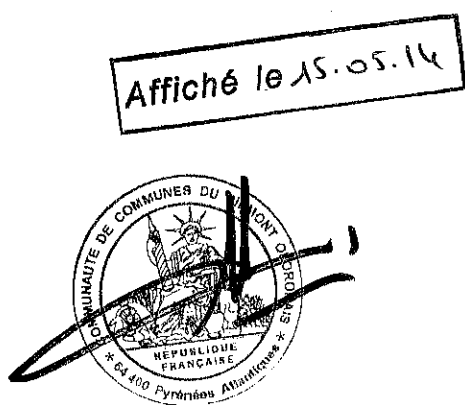
Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget du parc d'activités d'Ogeu tel que relaté dans les tableaux joints à la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

